

n° 11

Février
2020

FORÊTS d'Occitanie

Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie



Plantons-nous beaucoup ?

3

Obligations Réelles Environnementales

9

CFT des Coteaux Secs de Mirepoix

10

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **RESSOURCE FORESTIÈRE**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **ENVIRONNEMENT**
- 10 | **DÉVELOPPEMENT**
- 12 | **EN BREF - AGENDA**

● **Éditorial**

● **Savoir faire et faire savoir**



Heureuse nouvelle : après quelques mois d'angoisse, les parlementaires adoptaient mi-décembre un amendement conduisant à reconduire à son niveau habituel en 2020 la dotation pour charge de service public que le Ministère de l'agriculture, en charge des forêts, alloue au Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF).

Quelques rappels : dans son éditorial du précédent numéro de Forêts d'Occitanie, Yannick BOURNAUD, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, alertait sur les perspectives de réduction en 2020 des ressources du CNPFF. Celle-ci résultait à la fois d'un projet de réforme de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti et d'une diminution de la dotation pour charge de service public évoquée plus haut. Dans une situation financière déjà très tendue l'obligeant à rechercher massivement des ressources externes, cette nouvelle et violente cure d'austérité compromettrait la viabilité même de l'établissement.

Si la première menace a été écartée dès le mois d'octobre⁽¹⁾, le spectre de la diminution de la dotation ministérielle subsistait pour le CNPFF. Les personnels et les élus du Centre se sont alors mobilisés pour alerter les parlementaires. Leur objectif : les sensibiliser aux multiples enjeux liés à une gestion forestière durable et au rôle tenu en la matière, avec très peu de moyens, par les équipes du CNPFF. Cette démarche, appuyée par les autres partenaires de la forêt privée, Fransylva en tête, a donc connu le succès espéré. Il importe d'en tirer les enseignements.

Une évidence tout d'abord : pour être soutenu, il faut être connu... et compris ! Le travail des équipes des CRPF et de l'IDF s'accomplit dans l'ombre, celles des arbres forestiers, pas celles des platanes ou des marronniers qui verdissent les avenues des ministères et des chambres parlementaires. Bien que souvent réticents à l'exercice, nous devons donc « sortir du bois » pour rendre compte de nos actions, en particulier auprès des décideurs. Ce lien qui s'est tissé en fin d'année dernière, notamment avec les parlementaires des territoires ruraux, il nous faudra l'entretenir, pour que ceux-ci restent convaincus de notre utilité et prêts à nous défendre.

On retiendra également l'importance de conforter les partenariats entre acteurs de la forêt française. Leur soutien, dans cette récente période de turbulence, s'est avéré précieux. Alors que la forêt est de plus en plus « éclatée » dans des politiques publiques parfois contradictoires (aménagement du territoire, économie, énergie, environnement...), il est important que les forestiers fassent, autant que possible, preuve d'unité.

Communiquer, oui, mais sur du concret ! A l'heure des bilans annuels, le CRPF Occitanie peut mettre en avant des réalisations solides en 2019 : plus de 450 visites-conseils auprès de propriétaires forestiers, une augmentation de 6 300 hectares de forêts privées sous garanties de gestion durable, 10 formations à la gestion forestière ayant bénéficié à 140 propriétaires, 57 réunions techniques, organisées parfois en lien avec des syndicats, CETEF, GDF, participation à de nombreux projets autour de thématiques « à enjeu » : forêts et changements climatiques, adaptation des pratiques sylvicoles... Ces résultats tangibles sont le reflet de l'engagement des équipes du CNPFF et de votre CRPF au service des propriétaires forestiers et d'une gestion forestière durable.

SEBASTIEN DROUINEAU
Directeur-adjoint du CRPF Occitanie

⁽¹⁾ Menace écartée essentiellement grâce à la mobilisation des Chambres d'Agriculture elles-mêmes très pénalisées par la réforme envisagée de la taxe foncière.

FORÊTS d'**Occitanie**

CRPF - 7 Chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
Fax 05 61 75 42 50

Directeur de la publication :
Yannick Bournaud

Comité de rédaction :
Jean-Michel d'Orazio,
Johann Hübelé,
Benoît Lecomte, Patricia Ortiz,
Emmanuel Rouyer

Rédaction : Benoît Lecomte

Mise en page : Patricia Ortiz

Impression : Imp'Act
10 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit
sur demande

Ont collaboré à ce numéro :
Elise Buchet, Sébastien
Drouineau, Pascal Mathieu,
Emmanuel Rouyer

Photo de couverture :
Florent NONON

● Ressource forestière

● Plantons-nous beaucoup ? ● l'exemple du Tarn

Depuis 20 ans, le rythme du renouvellement des peuplements forestiers est-il à la mesure des exploitations ? En d'autres termes, le renouvellement de la ressource forestière est-il assuré ? Dans le Tarn, une étude menée par les organismes forestiers révèle que 80% des surfaces résineuses exploitées à blanc sont reboisées.

Depuis quelques années, les professionnels de la forêt et du bois attirent l'attention des pouvoirs publics sur le problème du renouvellement des peuplements forestiers. En effet, en 30 ans, le nombre de plants commercialisés en France a été divisé par quatre ! Dans le Tarn, la surface (re)boisée annuellement avant 1975 s'élevait à plus de 1 000 hectares. De 1975 à nos jours, elle est passée à un peu plus de 300 hectares, soit 3 fois moins.

Une ressource résineuse renouvelée

Cette diminution spectaculaire peut être attribuée principalement à la fin des grands boisements de la période 1960-1980 puis à la suppression du Fonds Forestier National (FFN) en 1999. Mais elle inquiète les professionnels qui se demandent si le renouvellement de la ressource forestière est assuré. Les transformateurs auront-ils à faire face, à l'avenir, à une pénurie de bois ? Le code forestier prévoit que l'état boisé doit être reconstitué dans les 5 ans suivant une coupe à blanc. Cette exigence est-elle suffisante ? Dans le Tarn, c'est avant tout pour faire cet état des lieux qu'une étude a été réalisée en 2019 par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Occitanie à la demande du Syndicat des Propriétaires Forestiers et en collaboration avec le Département de la Santé des Forêts (DSF) et les gestionnaires des forêts privées. Elle a pour objectifs d'analyser comment les peuplements exploités retournent à l'état boisé (par plantation ou repousses naturelles) et d'observer la qualité des jeunes plantations.

L'étude du devenir des surfaces exploitées à blanc a été réalisée par comparaison de photos aériennes sur trois périodes entre 2006 et 2016,

complétée par des observations de terrain. Les 39 communes tarnaises étudiées comportent 125 000 hectares de forêts dont la moitié sont des forêts privées. Les coupes rases y représentent entre 300 et 450 hectares par an dont deux-tiers de peuplements résineux et un tiers de feuillus.

Le devenir de ces coupes est différent selon que le peuplement exploité était composé de résineux ou de feuillus. Dans le premier cas, 80% à 85% des surfaces sont reboisées. Dans le second cas, le taux de reboisement artificiel est très bas (entre 3% et 5%). Normalement, les rejets de souches et les semis naturels permettent de reconstituer les peuplements mais ce n'est pas toujours le cas. En effet, les souches de hêtre et de chêne matures rejettent peu. De plus, ces rejets sont souvent abrutis par les chevreuils. Une partie de ces peuplements deviennent donc des friches si l'on n'a pas anticipé leur régénération. Enfin, moins de 8% des surfaces exploitées sont défrichées⁽¹⁾ mécaniquement pour un usage autre que forestier. Rapporté à l'échelle du département, c'est entre 370 et 470 hectares de peuplements résineux qui sont exploités à blanc annuellement.

Suite à la coupe, 300 à 390 hectares (soit 80%) sont reboisés selon les années, et 10 à 20 hectares (soit 3% à 6%) sont défrichés.

Dans les plantations réalisées depuis 2012, le douglas est l'essence la plus utilisée (55% de la surface reboisée), suivie par les mélèzes (23%). Puis viennent le cèdre (11%) et enfin les feuillus (2%). Par ailleurs, 80% des surfaces reboisées sont supérieures à 2 hectares et 62% des chantiers sont subventionnés : de 2009 à 2011, les propriétaires ont pu bénéficier des aides à la reconstitution suite à la tempête Klaus et ensuite, du fonds régional « carbone ».

	39 Communes étudiées	Département
Coupes à blanc résineuses	200-300 ha / an	370-470 ha / an
Reboisement après peuplement résineux	80 %	80%
Défrichement	<10%	3%-6%

Attention à la qualité des plants et de la plantation

La deuxième partie de l'étude analyse le niveau de réussite des reboisements. En effet, il ne suffit pas de reboiser ; encore faut-il que la réussite de la plantation soit suffisante pour qu'un véritable peuplement forestier, pérenne, sain



Parcelle travaillée après coupe à blanc

et producteur de bois s'installe dans les années à venir.

Cette analyse a porté sur 127 plantations âgées de 3 à 7 ans, d'une surface supérieure à ½ hectare, tirées au sort parmi les 1215 correspondant à ces caractéristiques dans le Tarn. Elles sont toutes situées dans des forêts privées, en Montagne Noire ou dans les Monts de Lacaune. Elles sont constituées d'essences résineuses (douglas, mélèze d'Europe, mélèze hybride et cèdre en proportion à peu près égale). Les feuillus sont peu représentés (4%). Pour garantir l'objectivité des résultats, les observations sont effectuées selon le protocole du Département de la Santé des Forêts, sur 8 grappes de 10 plants éloignées de 50 mètres au moins les unes des autres.

En moyenne, sur l'ensemble des plantations étudiées, il reste 78% de plants vivants. Les autres sont soit morts (4%), soit disparus (18%). La densité moyenne restante s'élève à 1000 plants/ha. Le taux moyen d'échec (22%) est acceptable (généralement, les entreprises garantissent un taux de reprise de 80%) mais ce chiffre recouvre des situations très variées.

La mauvaise qualité des plants et leur mise en place défectueuse sont les problèmes les plus couramment identifiés sur les plants morts (32%) et les plants vivants (26%). Ceci se traduit par des plants mal ancrés dans le sol, présentant des déformations racinaires incompatibles avec un développement normal (crosses ou chignons dus à une mise place peu soignée ou à l'utilisation de plants en godets trop âgés). Souvent, le déséquilibre entre la tige et les racines aboutit à des arbres penchés



Déformation du système racinaire

et à une mauvaise alimentation en eau. En utilisant des plants de bonne qualité et en soignant leur mise en place, on limite donc les causes principales d'échecs d'une plantation. A méditer...

Des dégâts de gibier sont observés dans les mêmes proportions (24%) sur les plants morts et les plants vivants. Il s'agit surtout de frottis. Si ces dégâts sont présents sur tout le secteur étudié, ils ne deviennent rédhibitoires que dans quelques communes. Les champignons (armillaire, fomes) sont présents sur 9% des plants, essentiellement les morts (8%). Les plants peuvent aussi présenter des déficits foliaires (4% des plants) ou une couleur anormale (17% des plants) qui peuvent être occasionnés par des pathogènes passagers, un gel des pousses au printemps ou des carences. Enfin, 16% des plants souffrent de la concurrence de la végétation adventice.

L'analyse de ces observations permet d'identifier les facteurs déterminants pour la réussite du boisement : le choix d'essences

adaptées à la station, des plants de qualité au système racinaire bien développé, une plantation soignée et des dégagements prolongés jusqu'à ce que les arbres soient vraiment extraits de la végétation concurrente.

Sur 90% des parcelles étudiées, les rémanents ont été rangés en andains avant la plantation. Cette méthode de préparation du terrain présente souvent l'inconvénient majeur de décaper partiellement le sol, l'humus et une partie de la terre fertile étant poussée dans les andains, même si l'utilisation de « râteliers andaineurs » limite ce problème. D'autres méthodes de préparation peuvent être utilisées notamment la préparation localisée, type « dent Becker ». Depuis quelques années, l'usage de broyeurs s'est développé. Cette méthode est intéressante ; elle limite le bouleversement du sol et laisse la matière organique en place. Mais elle a pour inconvénients un coût élevé et une dépense d'énergie importante. De plus, l'effet du tassement du sol par ces gros engins n'a pas encore été évalué. Il est donc essentiel d'adapter au mieux les préparations en fonction de l'état du terrain avant plantation en privilégiant les techniques les moins agressives pour le sol.

Le renouvellement de la ressource est assuré en grande partie dans le Tarn même si des problèmes existent. Les coupes définitives de futaie feuillue ou résineuse ne devraient avoir lieu que si la régénération naturelle est acquise ou un reboisement artificiel programmé. Pour les plantations, la plupart des sources d'échec ont été identifiées et pourraient être évitées. Qu'en est-il dans le reste de l'Occitanie ? Et à l'échelle nationale ?

BENOIT LECOMTE
PASCAL MATHIEU



Travail du sol localisé

⁽¹⁾ Dans la plupart des cas, un défrichage ne peut être réalisé légalement que s'il a fait l'objet d'une autorisation des services de l'Etat. Il s'accompagne du versement d'une taxe et/ou de travaux compensatoires. Les conditions sont précisées par un arrêté préfectoral.

2020

STAGES DE FORMATION À LA GESTION FORESTIÈRE EN OCCITANIE



Les associations de formation à la gestion forestière (FOGEFOR) organisent dans chaque département des stages qui s'adressent aux propriétaires forestiers, à leurs enfants, aux porteurs de parts de groupements forestiers, qu'ils possèdent de petites ou de grandes forêts. La durée de ces formations est variable et plusieurs niveaux existent (cycles de base et d'initiation, cycle de perfectionnement, cycle de professionnalisation, etc.). Une grande place est laissée à la pratique avec des exercices et des visites en forêt. L'organisation et l'animation des stages sont assurées par les personnels du Centre Régional de la Propriété Forestière.

MODALITÉS FINANCIÈRES : Pour participer, les propriétaires doivent adhérer soit à l'association départementale FOGEFOR (pour les départements de l'ex Languedoc-Roussillon), soit à l'association FOGEFOR régionale (pour les départements de l'ex Midi-Pyrénées). Sauf cas particulier, la cotisation est de 50 €, réduite pour un second inscrit d'une même famille à 25 € dans les départements de l'ex Midi-Pyrénées et à 10 € dans l'Aude. Les repas et les déplacements en voiture particulière restent à la charge des stagiaires.

ARIÈGE

Manipuler les tronçonneuses en sécurité

CYCLE DE 3 JOURNÉES LES 9, 23 ET 30 OCTOBRE.

OBJECTIFS : acquérir des notions de sylviculture : savoir choisir les arbres à abattre et à conserver. Apprendre à manipuler et entretenir les tronçonneuses en toute sécurité.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires forestiers qui

réalisent eux-mêmes des travaux en forêt. Si des places restent libres, d'autres candidatures pourront être étudiées.

LIEU : les journées se dérouleront en Ariège.

AUDE

Découvrez le monde de la forêt

CYCLE D'INITIATION DE 4 JOURNÉES, LES 20 MARS, 24 AVRIL, 29 MAI ET 26 JUIN.

OBJECTIFS : découvrir la forêt et le monde forestier : acquérir des connaissances de base en sylviculture, en législation, en fiscalité forestières. Savoir à qui s'adresser pour répondre aux questions que vous vous posez dans le cadre de la gestion de votre forêt.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires qui n'ont pas de connaissance en gestion forestière. Si des places restent libres, d'autres candidatures pourront être étudiées. **LIEU :** les journées se dérouleront dans différentes forêts privées de l'Aude.

AVEYRON

Stage Vivea "abattage"

STAGE DE 2 JOURS À DÉTERMINER, EN FEVRIER OU EN MARS.

OBJECTIFS : acquérir des notions de sylviculture : savoir choisir les arbres à abattre et à conserver. Apprendre à manipuler et entretenir les tronçonneuses en toute sécurité.

PUBLIC : ce cycle s'adresse aux agriculteurs.

MODALITÉS FINANCIÈRES : gratuit pour les ressortissants VIVEA.

Initiation à la gestion forestière

CYCLE D'INITIATION DE 3 DEMI-JOURNÉES EN FORÊT, LES VENDREDIS 25 SEPTEMBRE, 9 ET 23 OCTOBRE.

OBJECTIFS : acquérir des bases sur le monde forestier et son organisation en France, sur les arbres et leur croissance, sur la gestion des peuplements (sylviculture) et la commercialisation du bois, sur la législation et la fiscalité forestières.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires (ou enfants de propriétaires) dont les forêts sont situées sur le Lévezou et qui n'ont pas de connaissances sur la forêt.

Si des places restent libres, d'autres candidatures pourront être étudiées. **LIEU :** les journées se dérouleront sur le Lévezou.

MODALITÉS PRATIQUES : pour une meilleure attractivité et une plus grande facilité d'organisation des stagiaires, la formation est exclusivement organisée sous forme d'après-midis en forêt, certaines journées débutant par un pique-nique "studieux" afin d'allonger la durée de formation.

GARD

Les arbres et le climat

CYCLE DE PROFESSIONNALISATION DE 2 JOURNÉES, EN ÉTÉ.

OBJECTIFS : découvrir les arbres et la forêt du Gard en lien avec le climat d'aujourd'hui et de demain.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires forestiers (ou

enfants de propriétaires) du Gard.

LIEU : les journées se dérouleront dans le département.

HAUTE-GARONNE ET GERS

La sylviculture des peuplements de chênes et feuillus associés

CYCLE THÉMATIQUE DE 3 OU 4 JOURNÉES, SEPTEMBRE ET OCTOBRE

OBJECTIFS : connaître les chênes, les chênaies et leur gestion pour pouvoir mettre en valeur sa forêt. Savoir à qui s'adresser pour répondre aux questions que vous vous posez dans le cadre de la gestion de votre forêt.

PUBLIC : les propriétaires de chênaie

en Haute-Garonne et dans le Gers.

LIEU : les journées se dérouleront dans des forêts d'Astarac (sud du Gers) et du Comminges (sud de la Haute-Garonne).

GERS ET HAUTES-PYRENEES

Initiation à la gestion forestière dans le Gers et les Hautes-Pyrénées

CYCLE D'INITIATION DE 3 JOURNÉES, LES VENDREDIS 10 AVRIL, 24 AVRIL ET 15 MAI, SUIVIS D'UNE JOURNÉE OPTIONNELLE.

OBJECTIFS : acquérir des bases sur le monde forestier et son organisation en France, sur les arbres et leur croissance, sur la législation et la fiscalité forestières.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires (ou enfants de propriétaires) qui n'ont pas de connaissance sur la forêt. Si des places restent libres, d'autres candidatures pourront être étudiées.

LIEU : les journées se dérouleront dans le Gers et dans les Hautes-Pyrénées.

JOURNÉE OPTIONNELLE : cette formation sera suivie d'une journée d'initiation au martelage dans un martélescope, le 29 mai dans le Gers et le 5 juin dans les Hautes-Pyrénées (voir programme des journées d'information).





© CRPF OCCITANIE

HÉRAULT

Reconstituer un peuplement forestier

CYCLE THÉMATIQUE DE 4 JOURNÉES :
LES 24 ET 25 SEPTEMBRE, LES 5 ET 6 NOVEMBRE.

OBJECTIFS : connaître les différentes solutions pour reconstituer un peuplement après exploitation ou dépérissement (plantation, régénération naturelle, enrichissements) en s'adaptant aux questions et besoins des participants et au contexte de changement climatique. Connaître les différentes étapes techniques (de la préparation au suivi des premières années), organisationnelles (règlementation, financements, opérateurs, coûts) pour préparer au

mieux son projet.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires forestiers héraultais.

LIEU : les journées se dérouleront dans différentes forêts des hauts cantons de l'Hérault

MODALITÉS FINANCIÈRES : les frais d'inscription au stage sont réduits à l'adhésion au FOGFOR de l'Hérault soit 40 € pour l'année. Les déplacements et repas sont à la charge des stagiaires.

LOT

Manipuler les tronçonneuses en sécurité

CYCLE DE 3 JOURNÉES EN OCTOBRE. DATES À DÉTERMINER.

OBJECTIFS : notions de sylviculture : savoir choisir les arbres à abattre et à conserver. Apprendre à manipuler et entretenir les tronçonneuses en toute sécurité.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en prio-

rité aux propriétaires forestiers (ou enfants de propriétaires) dont les forêts sont situées en Bouriane.

LIEU : les journées se dérouleront en Bouriane.

LOZÈRE

Nos forêts ont chaud : que faire ?

CYCLE DE 3 JOURNÉES, LES JEUDI 11, VENDREDI 12 ET SAMEDI 13 JUIN.

OBJECTIFS : découvrir l'état des connaissances actuelles sur le changement climatique et les impacts sur nos forêts. Quelles sont les difficultés à venir et les incidences sur les peuplements ? Comprendre les composantes climat et sols : comment fonctionne une station forestière ? Découvrir les outils à disposition du propriétaire (BioClimSol, ARCHI...). Faire les bons choix, notamment en termes

d'essence et de gestion. Formation s'appuyant sur des cas concrets et des exemples pratiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : alternance d'exposés en salle, de visites de cas de figure en forêt et d'exercices pratiques.

PUBLIC : ce cycle s'adresse aux propriétaires forestiers de Lozère ou gestionnaires forestiers.

LIEU : les journées se dérouleront dans différentes forêts de Lozère.

La forêt pour les nuls

Acte 1 : Une forêt pour quoi faire ? Avec qui ? Et comment ?

CYCLE DE 2 JOURNÉES : LES VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUILLET.

OBJECTIFS : s'initier à la propriété forestière, à ses enjeux et ses spécificités. Connaître les principaux acteurs de la forêt privée. S'initier aux grands principes de compréhension des espaces boisés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : alternance d'exposé, de visites en forêt et

de temps d'échanges questions/réponses.

PUBLIC : ce cycle s'adresse aux propriétaires forestiers (ou enfants de propriétaires) de Lozère.

LIEU : centre du département (Mende).

HAUTES-PYRÉNÉES

Manipuler les tronçonneuses en sécurité

CYCLE DE 3 JOURNÉES, LES 18 ET 25 SEPTEMBRE ET LE 2 OCTOBRE.

OBJECTIFS : acquérir des notions de sylviculture : savoir choisir les arbres à abattre et à conserver. Apprendre à manipuler et entretenir les tronçonneuses en toute sécurité.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires forestiers qui réalisent eux-même des travaux en forêt. Si des places restent libres,

d'autres candidatures pourront être étudiées.

LIEU : les journées se dérouleront notamment à Vic-en-Bigorre et à Tarbes.

TARN

Connaître sa forêt et savoir la gérer

CYCLE DE BASE DE 8 JOURNÉES LES 3 AVRIL, 28 ET 29 MAI, 2 ET 3 JUILLET, 16 OCTOBRE, 3 ET 4 DÉCEMBRE.

OBJECTIFS : découvrir la forêt et le monde forestier : acquérir des connaissances de base sur la forêt et sa gestion, sur la fiscalité forestière. Savoir à qui s'adresser pour répondre aux questions que vous vous posez dans le cadre de la gestion de votre forêt.

PUBLIC : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires qui n'ont pas de connaissances en gestion forestière. Si des places restent libres, d'autres candidatures pourront être étudiées.

LIEU : les journées se dérouleront dans différentes forêts privées du Tarn.

TARN-ET-GARONNE

A la découverte de la forêt et de sa gestion

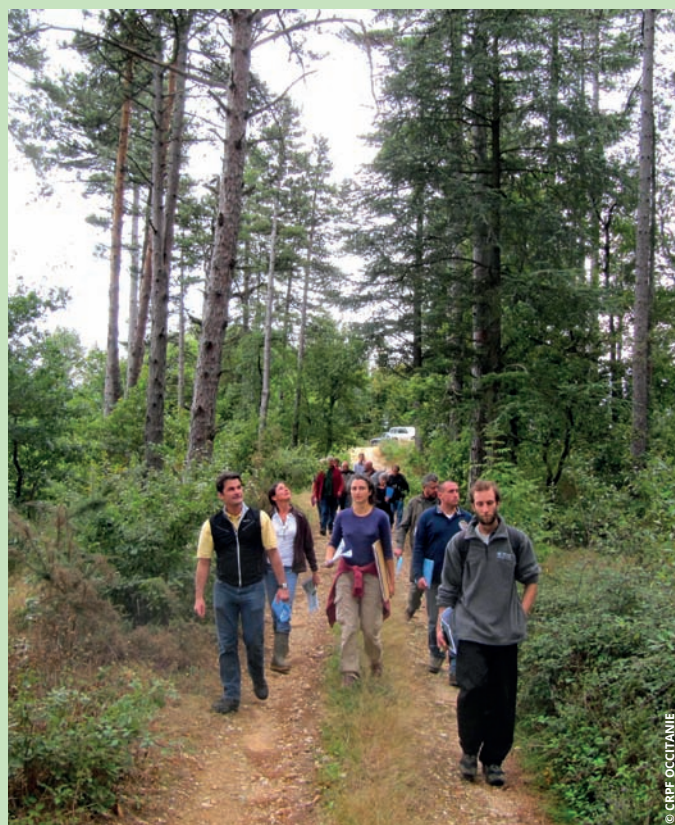
CYCLE D'INITIATION DE 3 JOURNÉES, LES VENDREDIS 24 AVRIL, 29 MAI ET 26 JUIN.

OBJECTIFS : connaître l'organisation de la forêt privée, savoir reconnaître les arbres et les arbustes en forêt, savoir décrire un peuplement, acquérir des notions de dendrométrie et de sylviculture, connaître la législation, la fiscalité forestière et les documents de gestion durable.

PUBLIC : ce cycle s'adresse aux propriétaires forestiers ou aux enfants

de propriétaires qui n'ont pas de connaissance sur la forêt. Si des places restent libres, d'autres candidatures pourront être étudiées.

LIEU : les journées se dérouleront dans des forêts privées de Tarn-et-Garonne.



© CRPF OCCITANIE

2020

JOURNÉES D'INFORMATION

organisées en partenariat avec les principaux organismes forestiers

ARIÈGE

17 JANVIER | BETCHAT

Savoir marteler une coupe dans un peuplement feuillu

Exercice pratique en martéloscope
Journée destinée aux propriétaires forestiers et grand public

5 MARS | BETCHAT

Savoir marteler une coupe dans un peuplement feuillu

Exercice pratique en martéloscope
Journée destinée aux personnes en formation au CFPPA de Comminges-Pyrénées

16 OCTOBRE | BETCHAT

Savoir marteler une coupe dans un peuplement feuillu

Exercice pratique en martéloscope
Journée organisée en collaboration avec le Groupement de Développement Forestier Sylvestre

AUDE

3 AVRIL | CORBIERES OCCIDENTALES

Venez découvrir la forêt et la gestion forestière

La forêt, comment ça marche ? Pourquoi la gérer et exploiter du bois ?

19 JUIN | MONTAGNE NOIRE

Boisement et reboisement : le choix des essences ; les techniques de plantation

Présentation d'un outil numérique pour choisir les essences selon les conditions de station ; la qualité des plants et de la plantation.

25 SEPTEMBRE | PAYS DE SAULT

Connaître l'histoire de nos forêts pour mieux comprendre ce qu'elles sont aujourd'hui

AVEYRON

JANVIER OU FEVRIER | EGLETONS (CORRÈZE)

Visite de la scierie FagesBois

Journée organisée en collaboration avec le Syndicat des Propriétaires Privés Aveyronnais

16 AVRIL | GRANDS CAUSSES (1/2 JOURNÉE)

La sylviculture du Pin sylvestre sur les Grands Causses

4 JUIN | (1/2 JOURNÉE)

Gestion forestière et environnement : visite d'un chantier Cèrès



GARD

MARS (1/2 JOURNÉE) | CÉVENNES SUMENOISES

Réaliser un boisement forestier ; visite d'un chantier

Avoir un projet de boisement forestier : les travaux préparatoires, l'organisation de son chantier, les entretiens futurs. Les règles de subventions qui peuvent accompagner financièrement ces projets seront présentées.

AVRIL (1/2 journée) | GARRIGUES

Limiter les risques d'incendies. L'exemple de la gestion d'un massif forestier de Pin d'Alep

JUILLET (1/2 journée) | ALÈS

Les aides financières pour la forêt

Connaître les règles de subventions qui peuvent accompagner financièrement les interventions sylvicoles dans vos bois.

OCTOBRE (1/2 journée) | AIGOUAL OU CÉVENNES

Découvrez la forêt irrégulière

A travers l'exemple d'un projet mené par un propriétaire forestier d'irrégulariser la gestion de sa forêt, venez découvrir les contraintes et atouts de cette gestion.

HAUTE-GARONNE

27 MARS | BOUSSAN

Savoir marteler une coupe dans un peuplement feuillu

Exercice pratique en martéloscope
Journée organisée pour les propriétaires forestiers du GDF Sylvestre.

3 AVRIL | NAILLOUX

Assemblée Générale du CETEF Garonnais.

Visite d'une propriété forestière : bilan des peuplements de douglas de plaine, eucalyptus, plantation mélangée de robinier et tilleul).

ENTRE AVRIL ET NOVEMBRE | AURIGNAC, L'ISLE-EN-DODON, BOULOGNE-SUR-GESSE

6 journées d'information dans le cadre du Plan de Développement de Massif "Cœur et coteaux du Comminges" sur différents thèmes :

- Retrouver les limites de ses parcelles boisées ;
- La réglementation des coupes de bois ;
- La commercialisation des bois ;
- Initiation à la sylviculture des chênes et feuillus associés ;
- Apprendre à marquer une coupe d'amélioration. Exercice pratique en martéloscope ;
- Prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière.

DEUXIÈME SEMESTRE | ENVIRON DE SALIES-DU-SALAT

La gestion des vieux taillis avec réserves de chêne

Journée technique du CETEF Garonnais.

SEPTEMBRE OU OCTOBRE | BOUSSAN

Savoir marteler une coupe dans un peuplement feuillu. Exercice pratique en martéloscope

Journée destinée aux propriétaires, dans le cadre du PDM "Cœur et coteaux du Comminges"

GERS

13 FÉVRIER | SAMATAN

19 FÉVRIER | L'ISLE-JOURDAIN

Rencontres forestières ; soirées d'information sur la forêt privée

Organisées en collaboration avec le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gers.

17 MARS | GERS

Journée internationale des forêts

Plantation et animation forestières

Semaine du 21 mars, secteur de Montesquiou

Manifestation organisée en collaboration avec le Syndicat des propriétaires forestiers du Gers.

28 MARS | PLAISANCE-DU-GERS

Venez visiter le stand de la forêt privée aux fêtes de Saint Mont

Manifestation organisée en collaboration avec le Syndicat des propriétaires forestiers du Gers, dans le cadre de la Journée internationale des forêts.

29 MAI | ORNEZAN

Initiation au martelage d'une coupe

Exercice pratique en martéloscope. Journée organisée dans le cadre du PDM Astarac.

18 OU 19 JUIN | MIMIZAN (LANDES)

Journée à FOREXPO

Journée organisée en collaboration avec le CETEF Gascogne.

OCTOBRE | GERS

Fruitiers forestiers, feuillus précieux

Tournée organisée en collaboration avec le CETEF Gascogne.

NOVEMBRE | GERS

Peuplier : plantations et entretiens

Journée organisée en collaboration avec le CETEF Gascogne.

HERAULT

13 MARS | AVENE

Comment commercialiser ses bois

Estimation, martelage, fiches de lots, contrat de vente, suivi de coupe, réglementations.

AVRIL-MAI | SAINT-GÉLY-DU-FESC

Projet carbone et Pin d'Alep

Visite d'un chantier de 1^{ère} éclaircie grâce à un partenariat propriétaire forestier-entreprise.

6 JUIN | MAURAIN

Randonnée forestière

Reconnaissance des essences forestières, découverte de la biodiversité forestière, changement climatique et santé des forêts. Journée organisée dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement.

27 NOVEMBRE | PÉZÈNES LES MINES

La gestion des taillis de chêne en région méditerranéenne

L'exploitation par éclaircies pour une meilleure adaptation au changement climatique.

LOT

JANVIER OU FEVRIER | BOURIANE

Visite d'un chantier forestier avec "Cœur de Forêt". Démonstration de scie mobile.

Journée organisée dans le cadre du Plan de Développement de Massif « Cœur de Bouriane »

18 MARS | BOURIANE

Journée Internationale des Forêts. L'indice de Biodiversité Potentielle (IBP), un outil au service de la biodiversité forestière.

JUIN | SAINT-CIRQ LAPOPIE

La sylviculture du cèdre.

Visite de parcelles expérimentales avec le CETEF du Lot.

OCTOBRE | SÉGALA

Commercialiser ses bois

Journée organisée dans le cadre du Plan de Massif « Ségala ».

LOZÈRE

2 FÉVRIER | LA CANOURGUE

13^{ème} édition de la fête de la truffe

Manifestation organisée en collaboration avec le Syndicat des trufficulteurs de la Lozère.

28 FÉVRIER | MENDE

27 MARS | LA CANOURGUE

23 OCTOBRE | LANGOGNE

Si on parlait forêt ...

Derrière les arbres, il y a parfois des Hommes... Découverte des acteurs forestiers à travers la diffusion du documentaire « Le temps des forêts », suivie d'un échange avec des intervenants forestiers. Journée organisée en partenariat avec Fransylva Lozère et le FOGFOR de Lozère.

29 AVRIL | PEYRE-EN-AUBRAC ET SAINTE-COLOMBE-DE-PEYRE

Assemblée Générale de l'ASL de Gestion des Forêts de la Terre de Peyre

Visite de parcelles gérées par l'association de regroupement des propriétaires suivie de l'Assemblée Générale.

25 SEPTEMBRE | SAINT-LAURENT-DE-MURET

Assemblée Générale du FOGFOR de Lozère : « Gérer une forêt, ça s'apprend ? » Itinéraire d'un propriétaire forestier : de novice perplexe à décideur pour les générations futures.

Visite d'une forêt sur l'Aubrac et parcours de son propriétaire face à de multiples problématiques : foncier, desserte, sylviculture, enjeux environnementaux, équilibre forêt-gibier. Visites en forêt suivies de l'Assemblée Générale en salle l'après-midi.

HAUTES-PYRÉNÉES

7 FÉVRIER | BAROUSSE

Couper du bois en toute légalité dans les Hautes-Pyrénées

Journée destinée aux propriétaires forestiers

20 MARS | TARBES

Couper du bois en toute légalité dans les Hautes-Pyrénées

Journée destinée aux exploitants forestiers

5 JUIN | MOULEDOUS

Savoir marteler une éclaircie.

Exercice fictif dans un martéloscope. Journée destinée en priorité aux propriétaires ayant suivi un stage FOGFOR d'initiation.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

31 MARS | BERGA (CERDAGNE ESPAGNOLE)

Visite de la scierie Serra Boix

AVRIL | MONTAURIOL

Greffer les pins pignon pour produire plus de pignons

Présentation du greffage sur pin pignon, pourquoi, comment ? Démonstration.

15 MAI | ASPRES

Matinée en forêt : Pourquoi utiliser un drone en forêt ? Démonstration

Matinée animée par Vincent Guillemat, bureau d'études UNEDO.

Après-midi en salle : Comment préparer sa succession en forêt ?

Les différents types de donation, les Groupements Forestiers Familiaux, les dispositions fiscales.

11 JUIN | VIVES

Journée du liège organisée dans le cadre de VIVEXPO 2020

Les aménagements sylvopastoraux dans la suberaie
Demi-journée organisée en partenariat avec l'Institut Méditerranéen du Liège

9 OCTOBRE | VALLESPIR

Prendre en compte la biodiversité dans la gestion de sa forêt

La biodiversité en forêt. L'indice de Biodiversité Potentielle.

TARN

JUIN | VILLEFRANCHOIS

Journée d'information dans le cadre du Plan de Développement de Massif « Vals et plateaux »

18 SEPTEMBRE | GRESIGNE

Archéologie en forêt

AUTOMNE | VILLEFRANCHOIS

La gestion des châtaigneraies

Journée d'information dans le cadre du Plan de Développement de Massif « Vals et plateaux »

13 MARS, 7 MAI, 5 JUIN ET 12 NOVEMBRE

Journées du CETEF du Tarn

TARN-ET-GARONNE

15 MAI | VERDUN-SUR-GARONNE

Journée sur le peuplier

En salle : Comment sont sélectionnés les peupliers ? Présentation des actions du conseil national du peuplier. Mise à jour de l'étude ressource.
Sur le terrain : observation des nouveaux peupliers en expérimentation.
Journée organisée en collaboration avec le CETEF Garonnais

16 OCTOBRE | BOUGLON, COUTHURES (LOT-ET-GARONNE)

Journée sur le robinier

Visite du conservatoire de boutures. Observation d'essais (taillages, éclaircies, provenance)

● Obligations Réelles Environnementales

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique permettant aux propriétaires fonciers de mettre en place sur leurs terrains des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE).

Dans le cadre d'une loi générale de préservation de la biodiversité, l'Etat a souhaité compléter les dispositifs existants par un nouvel outil de contractualisation disponible pour tous les propriétaires fonciers.

Pour qui ? Pour quoi ?

Une ORE est un contrat passé entre un propriétaire foncier et un cocontractant qui peut être une collectivité, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (par exemple une association de protection de l'environnement). Ce contrat doit avoir pour finalité le maintien, la conservation ou la restauration d'éléments de biodiversité ou de fonctions écologiques. Il peut également être utilisé dans le cadre des compensations environnementales (voir encadré).

Les signataires doivent donc s'engager mutuellement à réaliser des actions respectueuses de l'environnement. Le champ d'application est large car ce sont les signataires qui doivent décider ensemble de leurs obligations (actions de préservation). La durée du contrat est choisie par les signataires ; elle peut aller jusqu'à 99 ans. La spécificité du contrat est de suivre la propriété et non pas le propriétaire. Ainsi, pendant toute la durée du contrat, les engagements pris s'imposeront aux successeurs à chaque transfert de propriété (héritages ou ventes).

Un contrat authentique enregistré

Le contrat engageant chacune des parties doit être établi sous forme authentique. Il est enregistré au service de la publicité foncière, ce qui assure que les futurs propriétaires en seront informés avant toute acquisition (l'enregistrement du contrat ORE est exonéré des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière). Le contenu du contrat reste libre et se négocie entre les deux signataires. Il convient notamment de préciser les obligations attachées au foncier, la durée de l'engagement, et les modalités de résiliation et de révision. L'Etat n'a pas prévu de fonds financiers spécifiques pour ces contrats. Une contrepartie financière peut être prévue pour le propriétaire si le cocontractant en a la volonté et la possibilité.

En 2019, la première ORE signée avec un propriétaire privé a porté sur 20 hectares d'une exploitation agricole dans l'Orne pour une durée de 50 ans. L'obligation portait notamment sur la préservation de haies, de mares et l'absence d'utilisation de pesticides. Le propriétaire a ainsi engagé son foncier pour une durée de 50 ans avant de le mettre en vente afin de s'assurer de la continuité de son action.

A ce jour, il n'existe pas d'exemple d'ORE signée par un propriétaire forestier. Du fait de la nouveauté de ces contrats et des possibilités très diverses d'obligations qui peuvent y

être inscrites, nous conseillons aux propriétaires de s'appuyer sur les conseils juridiques des syndicats des propriétaires forestiers de leur département afin de s'assurer de la bonne adéquation administrative du contrat avec leurs aspirations environnementales. Il conviendra également, notamment pour les propriétés dotées d'un document de gestion durable, de s'assurer de la compatibilité de la gestion forestière avec les engagements environnementaux.

ELISE BUCHET

Pour en savoir plus :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale>

La compensation environnementale

Un contrat ORE peut être utilisé pour mettre en œuvre des mesures de compensation environnementale requises dans le cadre de projets qui portent atteinte à l'environnement. Ces mesures de compensation peuvent être demandées par l'Etat à un maître d'ouvrage qui détruit un habitat naturel, par exemple, lors de la création d'une infrastructure. Le maître d'ouvrage du projet peut ainsi compenser sur le terrain d'autrui sans être obligé d'en faire l'acquisition.



● Développement

● La Charte Forestière de Territoire ● des Coteaux Secs de Mirepoix

Depuis 2016, une nouvelle Charte Forestière de Territoire (CFT) a été signée en Ariège. A l'initiative de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, elle vise à dynamiser la filière bois, notamment via une meilleure mobilisation des propriétaires forestiers et une sensibilisation accrue à la sylviculture.



Située à l'est de l'Ariège et limitrophe avec l'Aude, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix concerne 33 communes aux paysages collinéens, agricoles et forestiers. Ce territoire de coteaux situé entre la chaîne calcaire du Plantaurel au sud et le Lauragais au nord n'en présente pas moins un potentiel forestier à développer, mais pour l'heure sous-valorisé.

Un important travail d'information et de formation s'avère primordial sur ce secteur pour expliquer l'intérêt d'une gestion sylvicole adaptée et orienter ainsi la production vers la recherche de bois de qualité. De ce constat, a émergé en 2015 la Charte Forestière des Coteaux Secs de Mirepoix. Approuvée par l'ensemble des interlocuteurs locaux et des acteurs forestiers, il reste maintenant à insuffler une dynamique pour faire déboucher des actions concrètes, via une animation dédiée et fortement impliquée sur le terrain.

Des constats...

Boisé à environ 49%, le territoire des Coteaux Secs de Mirepoix présente environ 16 000 hectares de forêts⁽¹⁾ dont quelques 12 000 hectares à enjeu de production intéressant. Majoritairement privé (97%), le massif forestier y est dominé par les feuillus, essentiellement les chênes. En outre, dans les années 1960, le Fonds Forestier National avait financé la plantation de peuplements résineux (pin sylvestre, douglas, pin noir...) encore présents de nos jours ; ces peuplements résineux ou mixtes



représentent environ 2 800 hectares. Enfin, le territoire se distingue également par la présence de l'Hers et de ces boisements alluviaux associés soit 500 hectares à forts potentiels forestier et environnemental.

Situés dans la région naturelle des Confins du Razès et de la Piège, les sols du secteur sont globalement assez fertiles (placages limoneux) et les peuplements y sont souvent d'assez belle venue et améliorables. Pour un accroissement moyen de 4 à 5 m³/ha/an, cela représente un potentiel de production de près de 50 000 m³/an de bois pour la filière.

Si la structuration foncière y est assez favorable (forêts communales et une cinquantaine de propriétés privées dotées de documents de gestion durable), la mobilisation réelle du bois reste modérée au regard de la possibilité. Cela s'explique, entre autres, par le fait que ces forêts sont pour beaucoup issues de la déprise

agricole des années 1950 et restaient jusqu'à présent encore relativement jeunes et inexploitées (41% de la surface des propriétés forestières de plus de 25 hectares n'est pas encore dotée de document de gestion durable). A cela s'ajoute un réseau de desserte insuffisant ou mal adapté conduisant à laisser des secteurs forestiers encore peu accessibles à la gestion et à l'exploitation pour cause de coûts d'exploitation trop élevés.

... aux objectifs et aux réalisations

Relayés par les élus locaux, ces éléments conduisent à poursuivre 4 objectifs principaux :

- l'amélioration de la qualité des bois par la formation des propriétaires à la sylviculture,
- une meilleure valorisation des produits par le développement de nouveaux

débouchés et une communication sur les démarches locales,

- la recherche d'une mobilisation plus efficace grâce à un travail sur la desserte et le foncier,
- la prise en compte de la multifonctionnalité (environnement, loisirs...) des espaces boisés.

En pratique, une dizaine d'organismes partenaires ont contribué à définir 9 actions concrètes qui constituent la ligne directrice des 3 premières années d'animation (voir encadré).

Les 9 actions de la Charte Forestière de Territoire :

- Action 1 : Plan d'action formation/sensibilisation à la sylviculture
- Action 2 : Diagnostics et travaux d'amélioration forestière
- Action 3 : Assistance technique forestière auprès des syndicats de rivière
- Action 4 : Regroupement foncier et forestier
- Action 5 : Schéma de desserte
- Action 6 : Création d'un annuaire des acteurs du bois
- Action 7 : Communiquer sur les démarches territoriales de valorisation
- Action 8 : Faire émerger un projet « bois énergie »
- Action 9 : Diagnostic environnemental des espaces forestiers

Certaines d'entre elles sont déjà bien avancées voire en cours de finalisation. D'autres sont en cours comme la communication sur les démarches territoriales ou encore le schéma de desserte qui permettra une réflexion globale sur l'accessibilité des massifs forestiers, préalable nécessaire à toute action d'aide à la mobilisation telle qu'un Plan de Développement de Massif.



La dynamisation de la filière bois est particulièrement intéressante si elle profite au territoire. Cela passe par une transformation et une valorisation locale des bois exploités et donc par la promotion des utilisations et usages des artisans et entrepreneurs du secteur.

Or l'un des freins majeurs est la connaissance des intervenants. A ces fins, le Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises a édité un annuaire des professionnels qui s'approvisionnent en bois local. En partenariat avec le PNR, cet annuaire doit être étendu au territoire de la CFT des Coteaux Secs de Mirepoix et réédité pour couvrir ainsi une bonne partie de l'Ariège.

Plus spécifique au territoire, l'Hers. Cette rivière dont le lit mineur se déplace régulièrement est encore préservée. Elle est à l'origine de peuplements forestiers alluviaux, appelés breilhs, qui sont bien connus des professionnels du bois notamment pour la ressource en peupliers noirs mais également des naturalistes pour la forte biodiversité de ces milieux. Or, aujourd'hui, la gestion forestière de ces zones n'est plus guère planifiée et l'exploitation souvent opportune. D'un autre côté, un nouvel intérêt de ces bois réapparaît actuellement, notamment pour la production de bois énergie, d'où une pression d'exploitation grandissante et de possibles incidences sur les enjeux environnementaux et forestiers. De là est née l'idée d'un travail concerté entre les acteurs des mondes forestiers, naturalistes et hydrologiques afin d'envisager une gestion de ces espaces qui permettent d'en concilier les différents enjeux. A l'initiative du Syndicat du Bassin du Grand Hers, une étude financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la région Occitanie a permis d'établir un diagnostic détaillé des différents enjeux. Celui-ci a abouti à un guide de recommandations de gestion et la proposition d'actions concrètes



(regroupement de chantier, contrat NATURA 2000, restauration de ripisylve, débardage alternatif).

EMMANUEL ROUYER

⁽¹⁾ Données IFN © - BD Forêt v2

Une Charte Forestière de Territoire Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne (Lot)

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne regroupe la communauté de communes du Grand Figeac et celle des Causses et Vallée de la Dordogne. Son territoire est boisé à près de 50%, avec un grand secteur forestier sur les Causses et une partie sur la région naturelle du Ségala qui représente à elle seule 12% de la surface forestière du département du Lot. Depuis 2010, trois Plans de Développement de Massifs (PDM) ont été successivement menés par le CRPF Occitanie. Leur succès a beaucoup pesé dans la décision du PETR de lancer une Charte Forestière de Territoire (CFT) qui vient d'être signée au début de l'année 2020. Dans le prochain numéro de Forêts d'Occitanie, nous reviendrons sur l'émergence de cette nouvelle CFT.

Les travaux forestiers subventionnés par la Communauté Alès Agglomération

Le territoire de la Communauté Alès Agglomération, dans le Gard, couvre 71 communes réparties entre Garrigues et Cévennes. Les deux-tiers de cet espace sont boisés, soit 60 165 hectares. Ces forêts appartiennent en grande majorité à des particuliers qui possèdent une surface moyenne de 4 hectares. 19 communes sont également propriétaires d'une superficie boisée totale de 3 500 hectares.

Malgré ce fort taux de boisement, ce territoire n'a pas de tradition forestière. Le pin maritime introduit par les Mines s'est développé naturellement sur des terrains agricoles abandonnés, les anciens vergers de châtaignier, transformés aujourd'hui en taillis, sont souvent dépérissants... Le manque d'accès aux parcelles boisées, le relief escarpé, la petite taille des propriétés et la faible valeur des bois sont autant de raisons pour lesquelles les

forêts ne sont pas entretenues ni gérées.

Cet abandon accentue les risques d'incendie, très élevés sur le territoire et bloque toute mise en valeur de la forêt. Celle-ci représente pourtant une richesse économique (production de bois et autres produits forestiers), environnementale (séquestration du carbone pour lutter contre les bouleversements climatiques, protection des sols contre l'érosion) et sociale (atout pour le tourisme et le cadre de vie).

C'est pourquoi la Communauté Alès Agglomération a décidé d'inciter les propriétaires à gérer leur forêt en débloquent 500 000 euros pour subventionner les travaux forestiers réalisés chez les particuliers et les collectivités (sauf l'Etat). L'objectif est de mettre en valeur au moins 100 hectares boisés et de développer une culture forestière en sensibilisant les propriétaires.

Les travaux subventionnés prioritairement

sont les dépressages, les balivages, les élagages, les tailles de formation, les dégagements de plantation, les éclaircies si elles sont déficitaires, les travaux préparatoires à la régénération naturelle, les travaux d'irrégularisation des peuplements, les créations d'accès ou leur amélioration si elles sont liées à la mobilisation de bois, les reboisements en remplacement de peuplements dépérissants. Ces travaux sont subventionnés au taux de 80%.

Pour bénéficier de ces aides, il faut être propriétaire sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération et disposer d'un document de gestion durable en vigueur. A noter que les travaux pour propre compte sont éligibles.

Pour tout complément d'information : Service Ruralité Alès Agglomération ; Tél : 0434247095 0616248793 ; Courriel : adeline.masson@alesagglomeration.fr

Quand les forestiers sont entendus

Il était une fois dans l'Aude une forêt entourant une parcelle contenant un captage pour l'alimentation en eau potable de deux hameaux. Pour régulariser la situation de ce captage qui existe depuis 20 ans, le syndicat qui gère la distribution d'eau potable demande la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et d'instauration des périmètres de protection. Ceux-ci sont de trois niveaux :

- un périmètre immédiat : la parcelle clôturée où se trouve le captage,
- un périmètre rapproché destiné à empêcher toute migration de substances polluantes,
- un périmètre éloigné qui englobe l'ensemble de l'aire d'alimentation supposée du captage.

L'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique est obligatoire. Il porte notamment sur la définition de ces périmètres mais aussi sur les mesures de protection à y mettre en œuvre. Pour ce captage, cet avis préconise un périmètre rapproché d'un peu

plus de 76 hectares et de fortes contraintes de gestion des peuplements forestiers notamment :

- l'interdiction de réaliser des coupes à blanc, d'utiliser des abatteuses, de construire de nouvelles pistes forestières carrossables,
- l'obligation d'exporter en dehors du périmètre de protection rapproché les branchages et résidus de coupes.

Le propriétaire de la forêt ainsi que les organismes forestiers considèrent ces mesures disproportionnées et le font savoir au cours de l'enquête publique. Ils sont entendus par le commissaire enquêteur qui donne un avis favorable sous réserve de la définition précise de la zone d'interdiction des coupes à blanc au sein du périmètre de protection rapproché et de la reformulation des consignes d'exploitation.

Mais l'arrêté préfectoral qui s'ensuit ne tient aucun compte du résultat de l'enquête

publique et de ses recommandations. Il reprend l'avis contesté de l'hydrogéologue. Le Syndicat des forestiers privés présente alors un recours gracieux qui est rejeté par le préfet. Dès lors, le propriétaire et le Syndicat des forestiers privés déposent un recours auprès du tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté préfectoral.

L'histoire se finit bien pour le propriétaire : le tribunal décide que l'arrêté du préfet ainsi que sa décision rejetant le recours gracieux du Syndicat des forestiers privés sont annulés, « en tant seulement que cet arrêté fixe à son article 6.3 des prescriptions relatives à l'exploitation forestière dans le périmètre de protection rapprochée ».

Comme quoi les arguments des forestiers peuvent être entendus et pris en considération.

Agenda

Ne manquez pas VIVEXPO 2020, les 11 et 12 juin



VIVEXPO, la biennale de la forêt méditerranéenne et du liège, organisée par l'Institut Méditerranéen du Liège et ses partenaires, aura lieu cette année encore à Vivès, dans les Pyrénées-Orientales, les jeudi 11 et vendredi 12 juin. Ces rencontres centrées sur les suberaies et le liège rassemblent des techniciens et propriétaires forestiers, des producteurs et des industriels, des chercheurs, des amoureux du chêne-liège des différents pays du pourtour méditerranéen.

PROGRAMME :

Judi 11 juin :

Matin : Démonstration de levée de liège orga-

nisée par l'ASL Suberaie Catalane et l'IML. Présentation de la nouvelle machine à lever le liège développée par la société espagnole « Coveless ».

Après-midi : Journée annuelle du liège « Les aménagements sylvopastoraux dans la suberaie ; les documents de gestion durable » organisée par l'IML, l'ASL Suberaie Catalane, le CRPF et le Syndicat des propriétaires forestiers.

Vendredi 12 juin :

Matin : Colloque international à la salle polyvalente de Vivès : « Le Subéropastoralisme : ou comment concilier élevage et production

de liège ». Avec la participation d'experts venus des différents pays producteurs de liège. Organisé par l'IML.

Après-midi : 13^e concours des Vins Doux Naturels bouchés liège, organisé par l'association « Connaissance Vin & Terroir », Sala del Siure, à Vivès. Dégustation publique encadrée par l'œnologue de l'association.

Place Pierre Oms, à Vivès : Remise des prix et vente aux enchères des vins présentés au concours. Marché du terroir, animation et repas.

Renseignements : contact@vivexpo.org ou 04 68 83 39 83 (IML).

